

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Conformément à la directive (EU) 2017/745 du Conseil, relative aux dispositifs médicaux.

DROPPIES Tapis de chute

page 1 sur 1

REF	DESCRIPTION DU PRODUIT	C = Classe MP R = Règle	UMDNS
4100	Le tapis antichute offre une protection simple et efficace dans les situations où les résidents des maisons de retraite risquent de tomber du lit. Placez le tapis anti-chute près du lit pour éviter que les résidents ne tombent sur le sol dur. Le matériau antidérapant garantit que le tapis de sol reste fermement en place.	CI - R1	15831

Nous déclarons par la présente que les dispositifs mentionnés ci-dessus ont été classés conformément aux règles de classification et aux principes essentiels de sécurité et de performance définis dans le Règlement sur les produits de santé (dispositifs médicaux) en portant le marquage CE.

Version: 4
Date: Mai 2024
Valable jusqu'à: Avril 2029

Département: Affaires réglementaires
Nom: Borislav Stoyanov
Signature:



Siège social:

Dutchblue.com LTD
26 Rue Parizhka Komuna
9000 Varna

Dutchblue.com FR
57 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Dutchblue.com BE / LU
Square de Meeûs 37
1000 Bruxelles

T 01 82 88 55 09 (FR)
T 023 873 761 (BE/LU)
E cs@dutchblue.com
W www.dutchblue.com

dutchblue.com